

# LE CSE INFOS

Vos loisirs avec passion | Accueil du CSE : 03 27 87 18 90 | Site : [www.cse-renault-douai.fr](http://www.cse-renault-douai.fr) | Bibliothèque du CSE : 03 27 87 10 98



## MOT DU SECRÉTAIRE :

2021, une année rythmée par la crise sanitaire. Malgré cette situation, votre CSE s'est toujours appliqué à vous satisfaire avec ces temps forts suivants :

En mars, l'exposition des « Cadeaux pour tous » avec sa distribution en mai. Le petit plus cette année, le CSE a revalorisé son montant à 100 €, au lieu de 75 €.

Les dossiers « Aide aux vacances » ont été multipliés par 2, venant s'ajouter aux « Pass'vacances » ce sont 1900 salariés qui ont pu bénéficier d'une subvention vacances conséquente.

A la rentrée, c'est le grand succès de la journée en famille au parc Bellewaerde ; plus de 2000 personnes ont participé et ont passé un moment tous ensemble.

Sans oublier le coup de pouce sur la revalorisation du cadeau de Noël. Grâce à l'exposition des «jouets de Noël», les enfants ont choisi un cadeau d'une valeur de 60 € au lieu de 40 €.

Des loisirs exceptionnels avec les sorties Disney et Astérix pour Halloween, tant attendues. Ce sont 13 bus au total qui ont été affrétés au départ du CSE.

Enfin pour clôturer 2021, notre premier Arbre de Noël s'est déroulé le week-end du 04 et 05 décembre. Il a fait la joie des petits et des grands. Grâce à la tombola « la lettre au Père Noël » soixante écrivains en herbe ont été récompensés.

Pour la première fois depuis longtemps, le vendredi 03 décembre, le CSE en collaboration avec la direction de l'usine, a présenté la nouvelle Mégane-eVision, aux élus, aux partenaires, à la presse, aux maires des communes voisines, avec la présence de notre Directeur Pierre-Emmanuel Andrieux. Tous ont approuvé cette initiative qui démontre un beau projet d'innovation technologique pour le groupe et ses salariés.

Au nom du Bureau et de toute l'équipe du CSE, nous vous souhaitons une excellente année 2022.

Prenez soin de vous,  
**Didier Pecqueur**



# RÉTROSPECTIVE 2021



Pour cette année, de nouvelles modalités d'inscription et de distribution pour toutes les prestations ont été mises en place. La priorité sera faite au Salarié Renault Douai Actif se déplaçant personnellement les 2 premiers jours d'inscription et de distribution.

## CÔTÉ LOISIRS

Avis aux amateurs ! Encore quelques places disponibles ...

Les descriptifs complets sont à l'accueil du C.S.E ou sur notre site [www.cse-renault-douai.fr](http://www.cse-renault-douai.fr)

### EXCURSIONS

### DATES

### PRIX

Salon de l'Agriculture	Samedi 05 mars 2022	15 €
Calvados + Zoo de Cerza	Samedi 11 juin 2022	50 €
THALASSO à SPA en Belgique	Vendredi 20 au Dimanche 22 mai 2022	320 €
ROI LION Théâtre Mogador à Paris	Samedi 9 avril 2022	75 €
WALIBI	Samedi 25 juin 2022	35 €

Pour plus de renseignements, contactez le service loisirs au **03 27 87 53 70**

Retrouvez également sur notre site internet les voyages 2022.

# OPERATION « CINE VACANCES HIVER »



Vos élus ont pris note de vos remarques et ont décidé d'étendre le panel de cinémas, afin de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

MAJESTIC

Cinéville  
Henin-Beaumont

les cinémas  
PATHE GAUMONT

1 Entrée **OFFERTE** pour les **ENFANTS** de 2 à 14 ans (2008-2020)\*

**+ 1 FORMULE GOÛTER** (boisson + pop corn)

pour l'achat minimum d'une place Adulte\*

**Billets valables tous les jours, toutes les séances du 05 au 20 février 2022**

En vente en **BIBLIOTHEQUE** à partir du **LUNDI 31 JANVIER 2022** (Billetterie ni reprise, ni remboursée)

Selon les nouvelles modalités priorité au salarié Renault Douai Actif se déplaçant

*Lundi 31 janvier et Mardi 01 février 2022*

Renseignements au **03 27 87 10 98** du lundi au vendredi de 9h à 16h30



Pass sanitaire ou pcr obligatoire à partir de 12 ans

Majestic : **4.50€** / Henin Beaumont : **5.90€** / Gaumont : **7.30€**)

A l'accueil/billetterie

## COMMANDEZ VOS GRAINES

**OPÉRATION PRINTEMPS EN PARTENARIAT  
AVEC LA SOCIÉTÉ CAP VERT**

Les formulaires de commandes semences 2022  
sont disponibles à l'accueil du CSE dès à présent.



## MOTO CLUB



L'assemblée générale du Moto Club sera  
le **29 JANVIER** à **14H** salle du CSE.



# CIRQUE ARLETTE GRUSS

VENEZ DÉCOUVRIR LE SPECTACLE

## ARLETTE GRUSS

En vente à la BIBLIOTHÈQUE

## EXCENTRIK



### LILLE

Champ de Mars

> Du **5 mars**  
au **20 mars 2022**

### ARRAS

Esplanade du Val de Scarpe

> Du **25 février**  
au **2 mars 2022**

Tarifs CSE - Places numérotées **Carré Bronze**

**15€** pour  
les adultes

**10€** pour les  
enfants de -12 ans

**Gratuit** pour les  
moins de 3 ans  
(sur genoux)

## CÔTÉ VACANCES

Le C.S.E. attribue une subvention vacances à tous les salariés Renault Douai ACTIFS ayant + de 6 mois d'ancienneté, pour un séjour de 7 jours minimum consécutifs compris entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2022

### SEJOUR / LOCATION



Sur présentation d'une facture acquittée au nom du salarié Renault  
30 % du total facturé

Minimum **150 €** pour tout séjour facturé entre **150** et **500 €**  
Maximum **270 €**

### CAMPING CAR



Sur présentation de l'original de la carte grise au nom du salarié Renault

Forfait **180 €**

### VOYAGES C.S.E.



Au retour du séjour, sur présentation du carton de financement soldé  
30 % du montant total facturé

Maximum **270 €**

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le Pass'Vacances n'est pas cumulable avec l'aide aux vacances. Date limite de dépôt des demandes le 15 décembre 2022 Envoi de votre chèque dans le mois qui suit le dépôt du dossier.

### RÈGLEMENT

Pour obtenir la subvention vacances, présenter impérativement l'original de la facture acquittée au nom du salarié RENAULT. Tout chèque de subvention sera libellé au Nom du Salarié RENAULT et envoyé par courrier. Vous pouvez cumuler plusieurs factures de séjours, dont au moins 1 séjour de 7 jours consécutifs dans la même année pour obtenir le maximum de la subvention en une seule fois (aucun complément en cours d'année). Selon les préconisations de l'URSSAF et dans le respect de la réglementation en vigueur, la subvention sera attribuée. Pas d'attestation sur papier libre non officiel qui ne remplirait pas toutes les conditions. Un manquement à ces obligations entrainera le non-paiement de la subvention ! Ne sont pas pris en compte : les locations de voiture, les forfaits de ski ou de remontées mécaniques, les frais annexes personnels. Le calcul du montant de la subvention s'effectue au prorata de la composition familiale du salarié.